



Donation d'un bien ou succession ?

Par **Anne HESLOT**, le **08/11/2016** à **13:04**

Bonjour,

Je vis dans l'appartement que ma mère m'a acheté il y a 2 ans et demi et qui est donc à son nom. Elle souhaite me le donner mais ne peut en supporter les frais de donation et moi difficilement. Serait-il donc préférable que j'hérite de ce bien (c'est un appartement F4) et que je le revende ensuite pour acheter un appartement beaucoup plus petit, ce qui me permettrait de payer des frais de successions moins élevés ? Merci de bien vouloir m'éclairer.

Par **youris**, le **08/11/2016** à **13:54**

bonjour,

si l'appartement est au nom de votre mère, elle ne vous l'a pas acheté, l'appartement lui appartient et vous y logez gratuitement ou pas.

êtes-vous sûr du montant des frais de donations ?

Pour hériter, il faut attendre le décès de votre mère et il y aura alors des frais (notaire et mutation immobilière).

salutations